



« Le métier de généalogiste nécessite une bonne intuition tout en gardant les pieds sur terre »

Mandatée par un particulier ou par un notaire, Myriam Provence travaille au quotidien avec les collectivités territoriales dans le cadre de son métier de généalogiste. Un travail d'enquête et de recherche minutieuse qui peut parfois la faire voyager loin. Elle nous explique son activité, entre recherches en ligne, rendez-vous en mairie et voyages à l'étranger.

En tant que généalogiste professionnelle, comment travaillez-vous avec les collectivités territoriales ?

Les généalogistes professionnels disposent d'une carte professionnelle qui leur est délivrée tous les ans. Dans le cadre d'une recherche généalogique, nous pouvons consulter les documents d'état civil par dérogation aux délais légaux à condition d'avoir obtenu une autorisation des Archives de France et après accord du procureur de la République. Depuis la loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives, un particulier a uniquement accès à l'état civil de plus de 75 ans (à l'exception des documents le concernant directement). Les généalogistes professionnels peuvent consulter des registres plus anciens dans le cadre de leur travail, qu'ils soient mandatés par un particulier pour un travail de recherche généalogique ou par un notaire dans le cadre d'une succession. Si les registres contenant les mariages, décès et naissances se trouvent généralement en mairie, je suis aussi amenée à faire des recherches dans les services d'archives départementales. À savoir que pour travailler dans de bonnes conditions, il est préférable de prendre rendez-vous avec la collectivité avant de se déplacer dans les locaux. Mais avec la numérisation des documents, de plus en plus de ressources sont aussi consultables directement sur internet.

Comment la numérisation a-t-elle fait évoluer votre pratique professionnelle ?

Étant donné que l'on trouve désormais de nombreux documents d'état civil sur les portails en ligne des collectivités, cela permet de « dégrossir » le travail sans parcourir de trop longues distances dans un premier temps. La numérisation facilite le travail des généalogistes et leur fait gagner du temps. Mais il reste encore tout un travail minutieux de dépouillement à effectuer sur place dans les mairies, car il manque parfois une information de lieu ou une date. Ou alors, les documents ne sont pas tous numérisés à la même date et il faut se rendre aux archives municipales ou départementales pour continuer la recherche. Parfois, il y a aussi des erreurs d'indexation (un nom mal orthographié par exemple) dans les fichiers dématérialisés. La numérisation des documents est, certes, un véritable progrès pour le travail des généalogistes professionnels, mais nous ne sommes pas à l'abri d'une erreur informatique !

Dans le cadre de vos missions, vous êtes parfois amenée à vous déplacer à l'étranger. Quelles différences constatez-vous avec les services d'état civil à l'étranger ?

J'ai eu l'occasion de me déplacer dans de nombreux pays : Espagne, Italie, Angleterre, Moldavie, Pays-Bas, Roumanie, etc. Il est vrai qu'en matière d'état civil, chaque pays a son propre fonctionnement qui est lié à sa

propre histoire. Si en France, les registres d'état civil débutent en 1792, en Angleterre par exemple, l'état civil n'existe qu'à partir de 1837. Avant, les naissances, mariages et décès sont uniquement répertoriés dans les actes religieux. Il existe en Angleterre un service d'archive centrale où l'on peut consulter les documents d'état civil sans autorisation (contrairement à la France). En revanche là-bas, si la consultation des actes d'état civil est libre et gratuite, leur délivrance est payante, alors qu'elle est gratuite en France. Je peux également citer l'exemple de la Roumanie où, pour obtenir un acte d'état civil, il faut nécessairement être accompagné par un membre de la famille concernée. La Belgique ou les pays de langue latine comme l'Italie ou l'Espagne ont des fonctionnements similaires en matière d'état civil. C'est l'avantage du métier de généalogiste : notre travail d'enquête peut nous mener loin ! Et si le travail d'enquête est important, c'est un métier qui nécessite à la fois une bonne intuition, mais aussi de garder les pieds sur terre.